



Une année qui s'annonce riche en négociations !



Au 1er semestre 2024 : Nous devons, d'ici le 30 juin 2024, revoir les accords suivants :

Accord Qualité de Vie au Travail

Ce sera l'occasion pour l'UNSA de négocier notamment :

- des Tickets Restaurant pour les jours de télétravail,
- une augmentation de l'indemnité de télétravail,
- la possibilité de pouvoir combiner des jours fixes et des jours flottants de télétravail,
- des mesures nouvelles pour les aidants,
- des mesures pour le bien-être au travail.

Accord épargne salariale

A la suite de la mise en concurrence d'Epsens, l'UNSA va demander :

- la revalorisation du versement unilatéral Employeur,
- une revalorisation du forfait mensuel,
- un abondement des jours CET,
- un barème unique à 300 % (limite légale) qui permettrait de garantir à tous l'atteinte des plafonds d'abondement Employeur.

Accord intéressement/Résultats Groupe CDC

L'UNSA demandera :

- une augmentation du taux d'intéressement à 10 % ,
- une prime sur les résultats à hauteur de 1 %.

Accord Protection sociale

L'UNSA est favorable à l'harmonisation public/privé. L'UNSA souhaite négocier une couverture Santé et Prévoyance pour tous les personnels : compétitive, de qualité, à des tarifs bien subventionnés par l'employeur CDC.



Au 2nd semestre 2024 :

Accord Handicap

Accord Groupe sur l'égalité professionnelle

L'accord-cadre 2022-2024 sera prorogé jusqu'en 2025.



A l'occasion de toutes ces négociations, l'UNSA veillera à ce que les enjeux RSE soient pris en compte pour chaque accord.

A la suite des résultats des élections de décembre 2023, l'UNSA présidera le Cosog au prochain mandat. L'UNSA proposera dès cette année d'améliorer vos prestations, avec notamment :

- *la mise en place d'une Aide aux vacances libre de 850 €,*
- *une réflexion sur le compte à points pour les voyages,*
- *la mise en place de la Billetterie au niveau national, avec les mêmes règles pour tous.*

L'UNSA compte travailler dans un esprit constructif avec les autres organisations syndicales pour vous faire rêver encore et toujours plus.

En 2024, rejoignez-nous !



BARÈME DES COTISATIONS ANNUELLES 2024

PERSONNEL PUBLIC	PERSONNEL PRIVÉ	TARIF ANNUEL	PRÉLÈVEMENT EN 4 FOIS
Adjoint administratif et technique Contractuel de droit public - C	Technicien supérieur	61 €	15,25 €
Secrétaire administratif Contractuel de droit public - B	Attaché d'études	68 €	17 €
Attaché d'administration Contractuel de droit public - A	Chargé d'études A	79 €	19,75 €
Attaché principal	Chargé d'études B	90 €	22,5 €
Attaché hors classe Administrateur civil	Directeur d'études	112 €	28 €
Retraité		31 €	7,75 €

N'hésitez plus et faites comme la majorité de vos collègues : rejoignez la 1ère force syndicale de l'Etablissement public et du Groupe CDC !

C'est facile et rapide grâce à notre formulaire d'adhésion en ligne. [Disponible ici.](#)

